

# Résidences «Ré-inventer nos cours d'école»



## Appel à candidature



pour  
5 équipes de conception  
dans

5 sites scolaires

pendant

5 jours

SAISON 2

Réponse attendue avant le 14 Mai 2025 - 12 h



*« La première session de résidence qui s'est tenue à l'automne 2024 a permis de se projeter très rapidement vers une programmation de travaux visant une réelle amélioration du cadre de vie des cinq cours concernées. Aussi la Ville a souhaité renouveler l'expérience dès cette année afin de poursuivre la dynamique engagée, dans la même logique de co-construction avec les équipes pédagogiques, les agents et les élèves et ainsi finaliser la programmation sur l'ensemble des cours de ses écoles. Cette année, une attention particulière sera apportée au groupe scolaire Louis Pergaud pour lequel la réflexion ne se limitera pas aux cours d'école compte tenu des enjeux globaux à l'échelle du site. »*

**Laurent Brillard, Maire de Vendôme**



# SOMMAIRE

---

## I - CONTEXTE DES RÉSIDENCES

p. 6

*Présentation de la démarche, planning de la semaine, répartition des sites*

## II - APPEL À CANDIDATURE *pour* L'AMÉNAGEMENT DE 4 COURS D'ÉCOLE

p. 18

*Présentation des sites, modalités de candidature, fiche candidat*

## III - APPEL À CANDIDATURE *pour* LA RÉ-INVENTION ARCHITECTURALE DU SITE LOUIS PERGAUD

p. 44

*Présentation des sites, modalités de candidature, fiche candidat*



# I CONTEXTE DES RÉSIDENCES



# CADRAGE DES RÉSIDENCES

## Préambule

La Ville de Vendôme est engagée depuis plusieurs années dans un programme de rénovation de ses écoles, notamment dans une optique d'amélioration énergétique du bâti. Elle a souhaité en complément mener de manière spécifique une réflexion sur l'aménagement des cours d'école afin de répondre de manière ciblée aux enjeux de lutte contre les îlots de chaleur, de désimperméabilisation des sols, de maintien de la biodiversité et de qualité des espaces.

La Ville souhaitant se doter d'un cadre opérationnel d'intervention global sur les cours d'école, le choix s'est tourné vers un accompagnement du CAUE permettant de donner à voir un panel de solutions envisageables sur un ensemble de situations.

Aussi, il a été retenu d'organiser des résidences de concepteurs qui seront accueillies au sein des écoles sur une période d'une semaine dans le but de faire émerger des orientations et des idées de projet qui pourront ensuite permettre de stabiliser un programme de travaux d'aménagement.

En octobre 2024, cinq écoles prioritaires ont accueilli des résidences, le format et la richesse des démarches menées et des solutions proposées ont fait l'unanimité auprès des publics impliqués. La Ville a ainsi souhaité mener une seconde session de résidences pour ses autres écoles.

Ces résidences porteront sur l'aménagement de quatre cours d'école. Pour le cinquième site scolaire, la Ville de Vendôme a souhaité adapter le format de résidence pour une démarche explorative sur le potentiel de ré-invention des bâtiments des écoles Louis Pergaud avec une approche architecturale.

## Objectifs poursuivis

Ce format de résidence, expérimental, constitue une opportunité pour les projets et pour les équipes de créer un temps d'émulation collectif autour des enjeux de lutte contre les îlots de chaleur, de désimperméabilisation des sols, de maintien de la biodiversité et de qualité des espaces pour quatre des sites proposés. Pour le cinquième site, l'enjeu est d'explorer avec créativité le potentiel de réutilisation, ré-invention d'un bâti existant pour l'adapter aux enjeux actuels des enseignements et du confort des utilisateurs.

Cette semaine sera ainsi une occasion de mobiliser des services, les équipes pédagogiques et les élèves avec une démarche «active», immersive et transversale.

La qualité de ce temps d'émulation au sein des écoles tient autant des réponses techniques et des propositions spatiales qui seront faites que de l'animation des temps d'échanges qui seront organisés au sein des écoles. Les résidences, par leur capacité à faire éclore des idées innovantes, doivent en effet servir les projets à venir ; elles doivent également pouvoir être appropriées par les équipes enseignantes comme support éducatif transversal.

# UNE DÉMARCHE «SUR MESURE»

## Des résidences ? pourquoi?

Depuis plusieurs années, le CAUE accompagne de nombreuses collectivités et établissements scolaires dans leur projet de réaménagement de cours d'écoles. Dans ce cadre, le CAUE a inventé et déployé des outils, des méthodes pour l'animation et la concertation des publics scolaires. C'est sur la base de ces expériences que les équipes du CAUE ont proposé et accompagné le projet de résidence pour Vendôme.

Au vu du contexte, le format de résidence présente de nombreux avantages :

- C'est avant tout la possibilité de bénéficier du regard extérieur et expert, à l'écoute des besoins, sur un espace familier pour les usagers.
- C'est ensuite la possibilité pour une pluralité d'acteurs locaux de se mobiliser plus facilement sur un temps resserré et «intense».
- C'est enfin la garantie d'une immersion sur le terrain et d'une bonne connaissance des usagers qui permettra aux équipes de conception d'orienter la collectivité vers des propositions opérationnelles et efficaces qui refléteront les réalités des terrains.

Mais au-delà de ces raisons pragmatiques, le système de résidence de conception sera l'occasion de faire travailler ensemble différents publics qui n'ont pas toujours l'occasion de se croiser et de créer espace commun de réflexion autour des projets. Les élèves pourront rencontrer des concepteurs et des conceptrices et découvrir des métiers nouveaux, de prendre connaissance et d'avoir conscience de ce qui se passe dans la cour d'à côté.

La dimension collective, qui sera favorisée par des moments de partage pendant la semaine de résidence, a aussi pour objectif de créer une vision commune et partagée des projets et de s'inscrire dans le temps long. Car une fois que les équipes de conception auront rendu leurs travaux, il s'agira pour la collectivité de traduire cela dans un programme de travaux et d'interventions à courts, moyens et longs termes. L'expérience de la résidence restera une base de travail collective qui facilitera la mise en œuvre des projets, quelles qu'en soient les modalités.

# UNE SEMAINE POUR INVENTER

## Présentation du déroulé des résidences 2025

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
	JOUR DE RENCONTRE	JOUR DE CONCERTATION	JOUR DE PRODUCTION	JOUR DE PRODUCTION	JOUR DE RESTITUTION
MATIN	<p><b>MATINÉE D'OUVERTURE</b></p> <p>Accueil Cadrage politique Présentation des objectifs et du déroulé</p>	<p>Les résidents animent des ateliers pour aller à la rencontre des élèves et collecter leur regard et leurs envies</p>	<p>&gt; les résidents produisent, in situ des esquisses de projets</p> <p>&gt; groupe de technique 2* vient à la rencontre des résidents architectes (AAC II)</p> <p>45 mn de visite par école</p>	<p>&gt; Les résidents animent des temps de préfiguration auprès des élèves de l'école + production in situ</p>	<p><b>PRODUCTION INSTALLATION DE LA RESTITUTION</b></p>
APRÈS MIDI	<p><b>DEJEUNER D'ACCUEIL DANS LES ÉCOLES</b></p>	<p>&gt; Le groupe technique 1* vient à la rencontre des résidents dans chaque école (AAC I)</p> <p>45mn de visite par école</p>	<p><b>DÉJEUNER COMMUN</b></p>	<p>&gt; Les résidents produisent, in situ des esquisses de projets &gt; échange avec les équipes</p>	<p><b>RESTITUTION DES 5 PROJETS</b></p> <p>Présentation des pistes de projets</p>
APRÈS 17H	<p><b>GOÛTER DE CONCERTATION</b></p> <p>temps d'échange avec les équipes enseignantes</p>	<p>En parallèle : rencontre avec le personnel du périsco et les agents des écoles</p>	<p>&gt; Les résidents produisent, in situ des esquisses de projets</p>		<p><b>RESTITUTION AU SEIN DES ÉCOLES</b></p> <p>Présentation des pistes de projets au sein de chaque site sur les temps de récréation</p>

\* groupe technique 1 : espaces vert, cycle de l'eau, direction de la vie scolaire, ...

\* groupe technique 2 : service du patrimoine, voirie et efficacité énergétique, direction vie scolaire, ...

TEMPS STRUCTURANTS REGROUPANT L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU PROJET

DES TEMPS D'ÉCHANGE DE TRAVAIL ET DE RESTITUTION AU SEIN DE CHAQUE ÉCOLE

# UNE SEMAINE POUR INVENTER

## Un accueil au sein des écoles

Chaque équipe sera accueillie au sein de l'école avec la mise à disposition d'un espace de travail dédié. La Ville de Vendôme tient à permettre aux équipes de s'inscrire dans le quotidien de l'école, de mener une démarche itérative entre le travail de conception, d'exploration et les espaces extérieurs en favorisant des échanges avec les enfants et les enseignants.

Si la trame du déroulé des cinq jours de résidence est définie, les équipes sont libres d'envisager des temps complémentaires de concertation, de tests in situ de certaines hypothèses durant les journées dédiées à la production. Le CAUE pourra constituer un appui pour l'organisation de ces temps exploratoires.

## Un groupe technique pour alimenter le travail

Les services des affaires scolaires, du cycle de l'eau, des travaux, des espaces verts et du patrimoine bâti sont mobilisées pour constituer un groupe technique avec qui les équipes pourront débattre, envisager des scénarios, creuser certains enjeux. Au-delà de la visite «regards croisés» et en fonction des priorités identifiées pour chaque école, les services pourront être sollicités pour des temps de travail avec les équipes.

## Des temps de concertation et de restitution à inventer

Il est attendu des équipes une inventivité dans les modes de concertation au sein de l'école tenant compte des spécificités liés aux publics scolaires (maternelle et élémentaire). Les équipes disposent d'une journée dédiée pour collecter auprès des publics usagers un regard à la fois sur l'existant et sur les attentes en terme de réaménagement.

***> La note méthodologique devra permettre de percevoir les modalités proposées pour aller à la rencontre des enfants et des adultes usagers ainsi que les modalités de préfiguration envisagées.***

# LE CAUE FACILITATEUR DES RÉSIDENCES

---

Le CAUE accompagnera la collectivité tout au long de la semaine de résidence. En plus de l'équipe qui pilote la démarche aux côtés des services de la Ville, chaque cour d'école aura un référent au sein de l'équipe du CAUE. Ce référent suivra l'équipe de conception, participera aux échanges, accompagnera les temps de concertation et assurera le suivi des étapes de la résidence.

L'équipe qui pilote la démarche globale accompagnera les besoins logistiques et matériels des équipes de conception et veillera à la cohérence d'ensemble de la démarche. Les résidences ayant lieu dans quatre cours d'écoles différentes, de nombreuses questions logistiques seront soulevées et le CAUE sera là aussi pour y répondre aux côtés de la collectivité. La présence des paysagistes et architectes du CAUE favorisera également les échanges et les partages de méthodes et d'outils entre « experts », tout en gardant un fil conducteur commun dans toute la démarche, grâce au pilotage général. Deux chargés d'études seront présents sur place pour l'ensemble de la semaine de résidences et assureront la coordination logistique (espaces de travail de fin de journée, besoins pour les ateliers)

Une fois la semaine de résidence achevée, le CAUE restera disponible au moment où les équipes de conception formaliseront leur rendu définitif. Il accompagnera par ailleurs la collectivité dans les modalités de mise en œuvre des projets, à la fois dans le choix des processus et dans la construction du calendrier. L'équipe du CAUE sera donc un fil conducteur dans le suivi de la démarche, au-delà même du moment fort de la semaine de résidence.

# ET APRÈS LES RÉSIDENCES ?

## Un projet qui ouvre le champ des possibles

Les résidences sont pensées comme un temps d'émulation visant à ouvrir et explorer des pistes très ouvertes pour les projets de la Ville de Vendôme.

À l'issue de la semaine de résidence et après un temps de formalisation, les équipes de conception proposeront des intentions d'aménagement détaillées. Ces intentions seront spatialisées et schématisées, mais elles ne constitueront pas un dossier de projet totalement abouti. Un premier travail – réalisé par la collectivité et le CAUE - consistera alors à analyser l'état d'aboutissement des intentions de projet et la nature des travaux envisagés (degré de complexité, ampleur, budget estimatif, technicité, etc.). Ce travail vise à établir un plan pluriannuel pour l'aménagement des cours d'école.

Plusieurs déclinaisons possibles de mise en œuvre des intentions de projets sont envisageables, des plus ponctuelles aux plus complètes par exemple :

- la réalisation de travaux de préfiguration réalisés en régie par les services techniques.
- les services de la Ville pourront faire appel à des entreprises spécialisées pour réaliser les travaux. Dans certains cas, les intentions de projet pourraient être directement traduites en cahier des charges techniques par les services afin de consulter directement des opérateurs.
- la collectivité pourra lancer un marché de maîtrise d'œuvre en mission partielle ou complète.

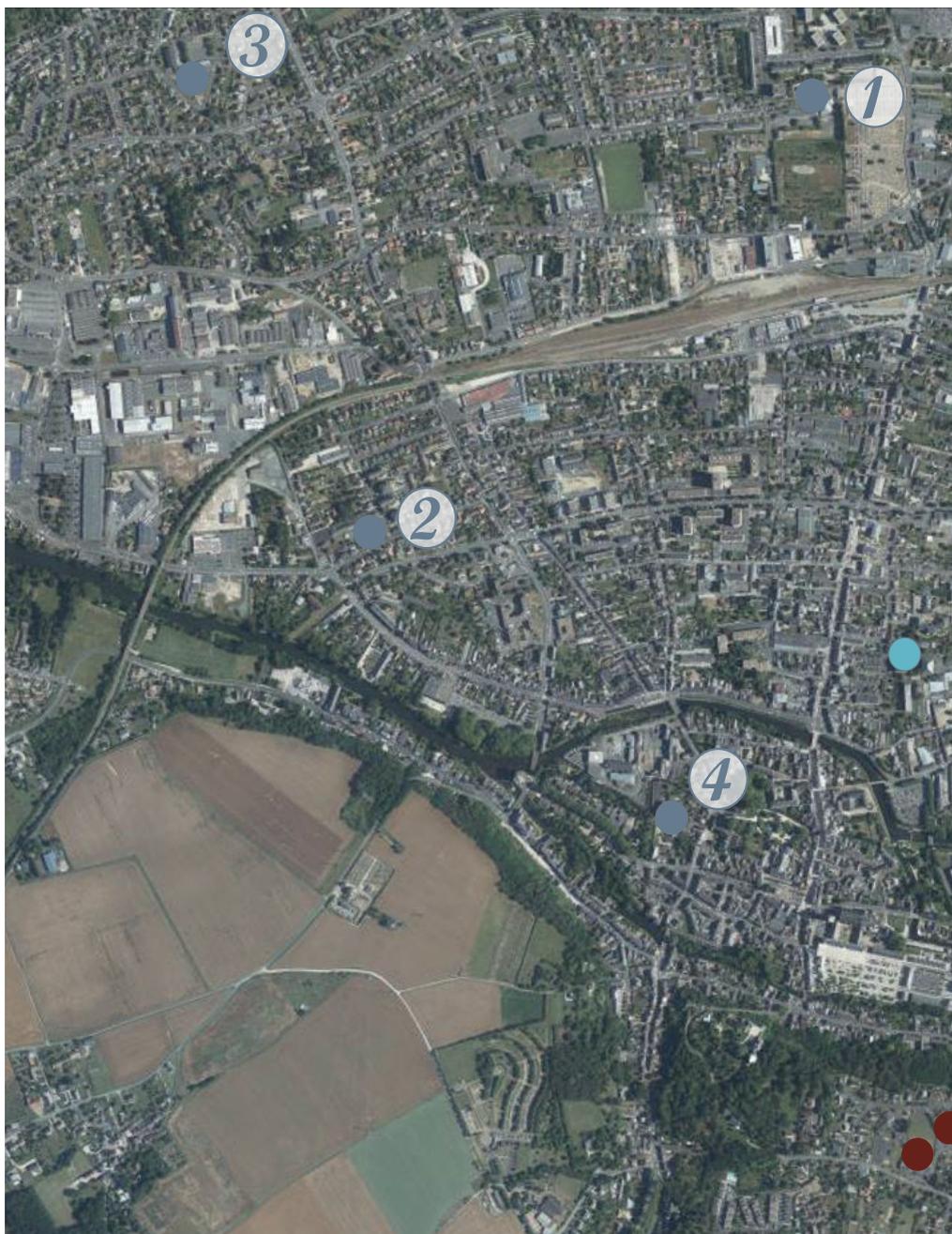
La collectivité ne souhaite pas figer le processus de mise en œuvre avant même d'avoir engagé la démarche des résidences. Elle se laisse le choix d'évaluer, à l'issue des résidences, quelles modalités opérationnelles lui sembleront les plus opportunes. Le CAUE l'accompagnera dans cette réflexion. Dans tous les cas, la production des équipes de conception orientera les choix et justifiera les procédures choisies, sur la base d'arguments éprouvés à l'occasion des temps d'échange et de terrain (faisabilité, technicité, programmation, etc.).

La nature évolutive et ouverte des modalités de mise en œuvre est enfin la garantie pour la collectivité de pouvoir engager les projets et d'assurer leur réalisation. Tous ces choix seront évidemment effectués dans le strict respect :

- de la propriété intellectuelle des équipes de conception ;
- de la réglementation en matière de maîtrise d'ouvrage publique ;
- de la réglementation du code de l'urbanisme, de l'environnement et du patrimoine ;
- des étapes de conception depuis l'esquisse jusqu'au projet.



# LOCALISATION DES SITES





La Ville de Vendôme se déploie dans la vallée du Loir avec des développements progressifs dans le lit majeur depuis un centre historique qui prend place entre plusieurs bras de la rivière.

Dominée par un coteau sud abrupt et surmonté des ruines du château médiéval, son étalement contemporain vient rejoindre et englober le coteau Nord, au relief plus doux.

Les quartiers historiques et les faubourgs anciens sont contenus au sud de la voie ferrée quand les quartiers d'habitats pavillonnaires et collectifs prennent majoritairement place au nord de cet axe de rupture.

*Les cinq sites de résidence permettent d'appréhender la diversité de ces situations géographiques et urbaines.*

- ① école maternelle Jules Ferry
- ② école maternelle Jean Zay
- ③ école maternelle Anatole France
- ④ école élémentaire la Cormegeaie
- ⑤ écoles maternelle et élémentaire Louis Pergaud

● Ecole élémentaire Yvonne Cholet  
« Ré-inventer nos cours d'écoles » 2024



---

**II**                      **APPEL À**  
**CANDIDATURE**  
*pour*  
**L'AMÉNAGEMENT DE**  
**4 COURS D'ÉCOLE**



# ATTENDUS DES RÉSIDENCES

# UN REGARD À APPORTER SUR ...

## La prise en compte des besoins des enfants



Après quelques décennies d'appauvrissement de l'aménagement des cours d'école par leur bitumisation, le projet vise à replacer les enfants, leur confort, leurs besoins, au coeur des cours d'école réinventées.

Les résidences constituent donc

une opportunité d'interroger le potentiel d'appropriation des espaces extérieurs comme support pédagogique et comme espaces d'exploration, d'apprentissage et d'expérimentation.

Les attentes portent également sur la création d'espaces extérieurs adaptés à tous et à chacun, qui proposent une diversité d'ambiances et d'intensité avec à la fois des espaces défouloirs et sportifs et des zones de calmes et d'observation. Le développement d'une diversité d'espaces et la formalisation d'une variété d'usages devra aussi permettre de penser un meilleur partage des espaces de cour (genre, sport / calme).

## Une approche renouvelée de la gestion de l'eau



L'approche des équipes devra permettre d'interroger et de réinventer la place de l'eau de pluie au sein des cours d'école. Au coeur du croisement des enjeux de rafraîchissement des espaces, de biodiversité ordinaire et de renaturation de la ville, la gestion de l'eau constitue une formidable opportunité de repenser la place des processus naturels dans les cours d'école. Les approches

de la gestion alternative des eaux pluviales devront être abordées sous l'angle de la multifonctionnalité des espaces plutôt que sous l'angle de la réponse technique. Il est attendu de réinventer un récit de l'eau, de ses parcours et ses apports à la qualité de vie des enfants au sein des cours.

# UN REGARD À APPORTER SUR ...

## Des espaces de biodiversité quotidienne



La Ville de Vendôme est engagée depuis plusieurs années dans un programme de rénovation de ses écoles, notamment dans une optique d'amélioration énergétique du bâti. Elle a souhaité en complément mener de manière spécifique une réflexion sur l'aménagement des cours d'école afin de répondre de manière ciblée aux enjeux de lutte contre les îlots de chaleur, de désimperméabilisation des sols et de maintien de la biodiversité.

désimperméabilisation des sols et de maintien de la biodiversité.

## Des espaces de fraîcheur



En lien avec le dérèglement climatique, les cours d'école et leurs bâtiments sont fortement sujets aux augmentations de températures plus précoces mais aussi plus tardives. Les élèves, de par leur âge, sont considérés comme un public vulnérable face à ces enjeux contemporains.

La réflexion des équipes devra prendre en compte la question de l'«îlot de fraîcheur» au

sein de la cour d'école comme un objectif à atteindre afin que celle-ci réduise les impacts de la hausse de la température au lieu de l'empirer.

# UN REGARD À APPORTER SUR ...

## Une attention à la qualité des espaces produits

La richesse patrimoniale, architecturale et paysagère de la commune témoin d'une certaine qualité de vie, a su être mise en valeur par le biais des labels nationaux, Ville d'art et d'histoire, Ville jardin et Ville d'eau et lumière. La communication autour du dynamisme de la ville a également été plus récemment renforcée via la marque territoriale Vendôme, bien plus qu'une place. Aussi, Vendôme dispose d'un réel concentré de patrimoine, et constitue un ensemble architectural et paysager identifié par le site patrimoniale remarquable couvrant le centre élargi de la Ville.

Vendôme recense également un patrimoine paysager important, avec des éléments structurant le paysage (les parcs ou les grands sujets, le coteau, et les bords du Loir). La valorisation des coteaux, des bords de Loir, des massifs boisés, datant pour les plus anciens du XVII<sup>e</sup> siècle, ont permis à la ville d'être classée ville « 4 fleurs » et de renouveler ce label en 2019.

La Ville porte dans ce contexte un haut niveau d'ambition sur la qualité de ces espaces publics, tant dans le cadre de grands projets de réaménagement tels que la reconquête du quartier Rochambeau ou le réaménagement du Faubourg chartrain que dans le cadre de la création et l'entretien d'espaces publics du quotidien.

Dans cette optique, le choix des matériaux mis en œuvre et des espèces végétales plantées s'établit au regard de la qualité des ambiances créées ainsi que sur la prise en compte de la gestion future des espaces.

# CRITÈRES D'ANALYSE DES ÉTATS INITIAUX

Six critères ont été établis, les notations reflètent du degré de priorité d'aménagement pour chacun des critères. Plus l'état actuel de la cour est dégradé et offre peu de confort aux usagers plus les notes sont élevées permettant de faire émerger 5 espaces d'intervention prioritaires pour les résidences, qui vous sont présentés par la suite.

## EAU

NIVEAU DE PRIORITÉ **./5**

Un niveau priorité identifié par les services en fonction de l'état des réseaux et de leur saturation en sortie de site + un regard sur les potentialités du site en terme de gestion intégrée des eaux pluviales

## SOLS VIVANTS

NIVEAU DE PRIORITÉ **./5**

Un regard sur les espaces de pleine terre existants et l'enjeu de désimpermabilisation et de création d'espace de plantations. Cet enjeu fait écho aux enjeux de biodiversité et de rafraîchissement

## COMPLEXITÉ

NIVEAU DE PRIORITÉ **./5**

Une priorité est donnée aux cours à la configuration complexe pour lesquelles l'intervention d'équipe de conception viendra apporter un regard nouveau sur les contraintes de l'existant

## ÉTAT DES SOLS

NIVEAU DE PRIORITÉ **./5**

Un regard sur l'état des revêtements des cours d'école, notamment des enrobés. Une priorité donnée aux cours ou la réfection des revêtements doit être prévue à court ou moyen terme

## ICU ACTUEL

NIVEAU DE PRIORITÉ **./5**

Une approche d'évaluation du score d'ilôt de chaleur urbain actuel permet de mettre en lumière des espaces prioritaires en terme de confort et de santé

## ÉQUIPEMENTS

NIVEAU DE PRIORITÉ **./5**

Un inventaire du niveau d'équipement de chaque cour : mobilier, espaces sportifs, jeux ... afin d'identifier les cours les moins dotées



# PRÉSENTATION DES SITES

# 1/ ÉCOLE MATERNELLE JULES FERRY

## UNE COUR EN LONGUEUR DISPOSANT D'ESPACES ENHERBÉS À VALORISER



La cour  
1710 m<sup>2</sup>

*dont 560 m<sup>2</sup> de pleine terre*



Les élèves  
102 écoliers

*de la petite à la grande section  
répartis en 5 classes*

L'école maternelle Jules Ferry, accolée d'un côté à l'école élémentaire et de l'autre à des espaces urbains de pied d'immeuble en mutation, est située au coeur du quartier de Rottes (unique Quartier Prioritaire Ville de la ville de Vendôme).

Le groupement scolaire a récemment été réhabilité, se focalisant principalement sur le bâti. La cour d'école a été l'objet d'aménagements ponctuels (installation de mobilier). Malgré espace enherbé et la présence d'arbre c'est la dimension

«traversante» de l'espace qui est lisible en premier abord.

Sa dimension et sa forme allongée ainsi que les nombreux enjeux d'accès et de desserte constituent un défi pour un aménagement qui propose de réels espaces de vie et de jeux confortables et agréables pour les plus petits.

*Les petits +  
> une belle proportion d'espaces de pleine terre  
à valoriser  
> une cour contrastée à réinventer*

# CARTE D'IDENTITÉ



## EAU

NIVEAU DE PRIORITÉ

4/5

une priorité identifiée par les services mais un espace contraint qui demande une approche technique fine

## SOLS VIVANTS

NIVEAU DE PRIORITÉ

2/5

une proportion intéressante de sols préservée malgré les travaux sur les bâtiments.

## ICU ACTUEL

NIVEAU DE PRIORITÉ

4/5

score iCU de 0,76  
un score moyen sur fait de la proportion importante d'enrobés foncés et au positionnement des arbres de hauts jets en limite de site

## COMPLEXITÉ

NIVEAU DE PRIORITÉ

3/5

un espace contraint par les fonctions de circulation et les nombreuses entrées à desservir

## ÉTAT DES SOLS

NIVEAU DE PRIORITÉ

2/5

des enrobés en état moyen mais qui ne présentent pas de problèmes particuliers des surfaces encore tout à fait praticables

## ÉQUIPEMENTS

NIVEAU DE PRIORITÉ

2/5

un espace qui a été équipé par des ajouts de mobilier de jeux : structure, jeu à ressort, marquage au sol. Les objets récents sont à ré exploiter dans le projet

## 2/ ÉCOLE MATERNELLE JEAN ZAY

### UNE COUR LONGITUDINALE AVEC PLUSIEURS ESPACES ANNEXES À INTÉGRER



La cour  
1080 m<sup>2</sup>

*dont 240m<sup>2</sup> de pleine terre*



Les élèves  
62 écoliers

*de la petite à la grande section  
répartis en 3 classes*

L'école maternelle Jean-Zay forme, avec l'élémentaire, un groupe scolaire situé au cœur d'un quartier d'habitation.

Sa cour en longueur, majoritairement enrobée est entrecoupée par un alignement d'arbre central qui ne contrebalance pas suffisamment l'effet d'îlot de chaleur. Longiligne et totalement enrobée pose de gros problèmes face aux problématiques d'îlot de chaleur.

La cour dispose d'un espace enherbé et arboré en fond de cour. Elle est également ponctuée d'îlots de sols souples accueillant des éléments

de jeux (à ressort, structure).

La cour est située en angle sur rues avec un enjeu majeur de co-visibilité et qualité du traitement de la limite. La ville a récemment réhabilité la clôture et planter une haie afin de répondre aux enjeux de mise en sécurité du site.

#### *Les petits +*

- > un espace en herbe et des arbres présents qui proposent un cadre à valoriser*
- > un long linéaire de clôture à réinventer et valoriser*
- > une attention particulière à porter au lien avec l'école élémentaire*

# CARTE D'IDENTITÉ



## EAU

NIVEAU DE PRIORITÉ  
**1/5**

une priorité plus faible identifiée par les services +un espace plus limité pour une gestion alternative des eaux pluviales

## SOLS VIVANTS

NIVEAU DE PRIORITÉ  
**2/5**

un espace enherbé existant mais peu valorisés dans le fonctionnement actuel de l'école. Une cour assez minérale coupée par une ligne arborée

## ICU ACTUEL

NIVEAU DE PRIORITÉ  
**4/5**

score ICU de 0,76 un score moyen grâce à l'alignement central qui vient atténué l'effet des surfaces en enrobés sombres

## COMPLEXITÉ

NIVEAU DE PRIORITÉ  
**2/5**

une cour regroupée, sans annexes et qui se déploie en longueur devant la façade du bâtiment. Des co visibilité sur rue importantes à gérer

## ÉTAT DES SOLS

NIVEAU DE PRIORITÉ  
**3/5**

des sols enrobés dans un état moyen présentant des patch de réparation

## ÉQUIPEMENTS

NIVEAU DE PRIORITÉ  
**2/5**

une cour équipée d'une structure de jeu, d'un jeu à ressort et d'un cabanon pour le rangement des jeux de cour

# 3/ ÉCOLE MATERNELLE ANATOLE FRANCE

## UNE ÉCOLE «JARDINÉES» SUR DEUX NIVEAUX AU COEUR D'UN QUARTIER RÉSIDENTIEL



La cour  
2 580m<sup>2</sup>

*dont 1740 m<sup>2</sup> de pleine terre*



Les élèves  
90 écoliers

*de la petite à la grande section  
répartis en 4 classes*

L'école maternelle Anatole France forme, avec l'école élémentaire, un groupe scolaire situé au coeur d'un quartier à dominante pavillonnaire de la Ville de Vendôme.

Cette cour d'école s'organise en deux paliers :

- > un premier «étage» en continuité du bâtiments des classes, majoritairement en enrobés (très dégradés) et bordé par un aliment d'arbre de haut jet

- > un jardin enherbé en contrebas qui a fait l'objet de plusieurs aménagements impulsés par l'école : plantation de fruitiers, aménagement d'un parcours de matériaux, créations de bacs pour jardiner.

L'équipe pédagogique mène des actions pour s'approprier les espaces extérieurs et a mener une réflexion préalable interne sur les aménagements possibles de la cour.

Les défis du projets résident dans la valorisation des contraintes du site : la forme en pointe, la pente qui coupe l'espace en deux, la relation aux rues adjacentes et le plateau haut et son enrobé très dégradé.

*Les petits +  
> un espace haut très dégradé à repenser  
> une pente à transformer en atout  
> un attrait fort pour le jardin*

# CARTE D'IDENTITÉ



## EAU

NIVEAU DE PRIORITÉ  
**5/5**

une priorité élevée pointée par les services, un espace qui demande un regard technique fin pour trouver des solutions de gestion alternative du pluvial

## SOLS VIVANTS

NIVEAU DE PRIORITÉ  
**1/5**

des espaces enherbés très importants en proportion à préserver dans le projet. Un espace imperméable en partie haute à réinventer

## ICU ACTUEL

NIVEAU DE PRIORITÉ  
**1/5**

score iCU de 0,5 un très bon score du fait de la proportion de l'espace vert au sein de la cour et la présence d'arbres de haut jets qui prodigent de l'ombrage

## COMPLEXITÉ

NIVEAU DE PRIORITÉ  
**2/5**

une cour déjà largement appropriées avec des envies à accompagner pour renforcer les fonctions de support pédagogiques et ludiques

## ÉTAT DES SOLS

NIVEAU DE PRIORITÉ  
**3/5**

les enrobés de la partie haute de la cour sont très dégradés avec des effets de relief et de flaques et une certaine dangerosité pour les plus petits

## ÉQUIPEMENTS

NIVEAU DE PRIORITÉ  
**1/5**

parcours sensible, bac de jardinage, verger, cabanon de rangement un jardin bien équipé

# 4/ ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LA CORMEGEAIE

## UNE COUR FRAGMENTÉE EN PLUSIEURS ESPACES TRÈS CONTRASTÉS



La cour  
2 970m<sup>2</sup>

*dont 400 m<sup>2</sup> de pleine terre*



Les élèves  
85 écoliers

*de la petite à la grande section  
répartis en 4 classes*

L'école élémentaire La Cormeageiaie se situe dans le centre historique de la commune de Vendôme dans un quartier marqué par la présence d'éléments architecturaux médiévaux. L'arrière de la cour est bordé par un bras secondaire du Loir et donne sur l'arrière de l'hôpital en vis à vis sur des espaces de services.

Cette cour d'école s'articule en plusieurs espaces :

- la grande cour en enrobé rouge qui donne sur les classes et accueille le préau
- la courette enherbée des bâtiments

annexes

- le terrain de sport en enrobé à l'arrière face à l'hôpital
- la bande jardinée en arrière des bâtiments et au bord de l'eau qui accueille notamment une mare réalisée par l'école

La grande cour accueille quelques arbres, taillés en têtard mais qui ne compensent pas un effet d'îlot de chaleur très présent.

*Les petits +  
> une grande cour qui appelle un réaménagement fort  
> une multitude d'espaces annexes complémentaires*

# CARTE D'IDENTITÉ



## EAU

NIVEAU DE PRIORITÉ  
**1/5**

pas d'enjeux sur le réseau identifié par les services. Un potentiel intéressant pour la gestion alternative du pluvial de part la surface de la cour

## SOLS VIVANTS

NIVEAU DE PRIORITÉ  
**3/5**

les espaces accessibles au quotidien notamment la cour centrale sont très fortement minéralisés avec une absence d'espaces végétalisés

## ICU ACTUEL

NIVEAU DE PRIORITÉ  
**4.5/5**

score iCU de 0,85  
une cour avec un score dégradé et un îlot de chaleur avec un impact fort sur la cour principale et l'espace sportif. des espaces de fraîcheur annexe atténué le score/

## COMPLEXITÉ

NIVEAU DE PRIORITÉ  
**4/5**

une cour fragmentée en plusieurs espaces sans covisibilité à mettre en cohérence et en complémentarité

## ÉTAT DES SOLS

NIVEAU DE PRIORITÉ  
**1/5**

des enrobés en bon état et praticables dont certains ont été refaits ces dernières années

## ÉQUIPEMENTS

NIVEAU DE PRIORITÉ  
**4/5**

une cour peu aménagée, avec des espaces amples et appropriables mais peu équipée



# RÈGLEMENT DE CONSULTATION ET FICHE CANDIDATURE

# RÈGLEMENT DE CONSULTATION

## CALENDRIER DE LA CONSULTATION

**11.04.2025** publication de l'appel à résidences

**25.04.2025** (12h) date limite d'envoi des questions éventuelles sur l'adresse mail : sandrine.monnerEAU@catv41.fr

Les réponses au question seront disponibles sur [www.vendome.fr](http://www.vendome.fr)

**14.05.2025** (12h) date limite de candidature

**10.06.2025** annonce des équipes retenues

## CALENDRIER DE LA MISSION

- Le temps de résidence s'étend sur une (1) semaine du **lundi 13 au vendredi 17 octobre 2025**.

- il est attendu une présence continue sur site de deux membres de l'équipe pendant l'ensemble de la durée des résidences.

> le temps de résidence comprend les temps de médiation/activation et les temps de préparation/production tel qu'exposé dans la planning prévisionnel du présent document.

> la rémunération forfaitaire inclue des temps de préparations (échange en visio-conférence avec l'école, préparation des supports de concertation ...) et des temps de post production d'un dossier présentant les propositions d'aménagement.

## COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

L'équipe sera composée de deux intervenants à minima dont l'un doit détenir le titre de paysagiste concepteur.

Seront favorisées les équipes associant d'autres compétences jugées utiles à la poursuite des objectifs (artiste, architecte, technicien, designer, etc...).

# RÈGLEMENT DE CONSULTATION

## MOYENS MIS À DISPOSITION

- > Espace de travail au sein de chaque école (avec accès internet) mis à disposition.
- > Hébergement mis à disposition à l'auberge de jeunesse de Vendôme en chambre simple ou double.
- > Rémunération forfaitaire : 8 000 euros HT sur facture à l'adresse du commanditaire à l'issue de la résidence.
- > Accompagnement du CAUE sur la semaine de résidence. Le CAUE se positionne en appui organisationnel et logistique pour faciliter le travail des équipes pendant la résidence.
- > Moyens de reprographie courants (scan numériques, photocopieurs, imprimantes A4/A3) disponibles soit en Mairie soit au sein des établissements scolaires.

## ATTENDU DE LA MISSION

- > Implication de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'usage via des temps de concertation et d'échanges ;
- > Formes et supports de représentation des idées et des projets sont laissés à l'initiative du concepteur, sous réserve que lesdits supports puissent être matériellement restitués à la collectivité à l'issue de la résidence ;
- > Animation de séance d'échanges, de co-construction avec les équipes pédagogiques, les agents et les élèves ;
- > Production d'éléments de projets présentables et restituables à l'issue de la résidence comprenant à minima : une mise en situation contextualisée permettant d'appréhender les enjeux relevés par l'équipe (diagnostic) et une projection des intentions spatialisées (orientations de projet) ;
- > Envoi d'éléments formalisés à la suite de la résidence et à faire parvenir **avant le 17/11/2025**. Ces éléments comprendront à minima des plans (dont un format dwg), des schémas, visuels, images de références, éléments d'estimation financière.

# RÈGLEMENT DE CONSULTATION

## DOSSIER DE CANDIDATURE

- **une note méthodologique** format portrait comprenant dans l'ordre suivant :

- > présentation des membres de l'équipe (1 page A4 max)
- > note de compréhension et d'intention permettant notamment d'appréhender les modalités d'animation, de concertation et de restitution envisagés pour la résidence (3 pages A4 max, taille de police lisible)
- > des références présentées sur une page A4 (6 références max)
- > CVs et copie des diplômes (un fichier unique)
- > la fiche de candidature complétée (ci-après) dans un document séparé

Le dossier de candidature doit être envoyé par mail à l'adresse mail : **sandrine.monnerneau@catv41.fr**. La réception sera notifiée par retour de mail. Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte. Une équipe peut candidater sur une à cinq cours, auquel cas elle devra le préciser dans la fiche de candidature en spécifiant le classement par ordre de préférence.

> il est précisé que l'analyse des candidatures permettant de retenir les équipes participant aux résidences permettra également d'affecter les équipes au différents sites. Aussi une équipe ne souhaitant pas participer sur toutes les cours d'école, ne devra classer que les cours d'école pour lesquelles elle est candidate.

# RÈGLEMENT DE CONSULTATION

---

## MODALITÉS DE SÉLECTION

Le commanditaire et du CAUE se réuniront pour sélectionner les candidats et affecter les équipes aux lieux de résidences. L'analyse des candidatures portera plus particulièrement sur :

Le jury sera sensible à :

- > la composition de l'équipe
- > la qualité et la pertinence des références
- > la compréhension du sujet et du contexte
- > la compréhension de la démarche de co-construction immersive
- > la pertinence et le calibrage de la méthode
- > la clarté du propos et la capacité de synthèse
- > la capacité à mobiliser et impliquer les différents acteurs et à favoriser le dialogue
- > la capacité à expérimenter et à s'adapter
- > le sens de l'écoute et la force de proposition
- > l'engagement et le parti pris

# FICHE DE CANDIDATURE

## L'ÉQUIPE

Nom (s'il s'agit d'un collectif) :

MANDATAIRE

Prénom Nom : .....

Métier : .....

N° de SIRET : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

Site internet : .....

EN COLLABORATION AVEC

Prénom Nom : .....

Métier : .....

N° de SIRET : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

Site internet : .....

*Ce binôme pourra éventuellement s'entourer de façon ponctuelle de toutes autres compétences jugées utiles à la poursuite des objectifs.*

# FICHE DE CANDIDATURE

---

## CHOIX DE LA COUR D'ÉCOLE

Candidat / Classement (cocher la case / inscrire l'ordre de préférence\*)

- |                       |                       |                                 |
|-----------------------|-----------------------|---------------------------------|
| <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | École maternelle Jules Ferry    |
| <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | École maternelle Jean Zay       |
| <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | École maternelle Anatole France |
| <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | École élémentaire la Cormegeaie |

\* : noté de 1 site préféré à 4 site le moins souhaité

Je soussigné(e) ..... (mandataire), disposant du titre de paysagiste concepteur, m'engage à donner une suite favorable à notre candidature en cas de sélection par le jury.

Fait à ....., le ...



III

APPEL À

CANDIDATURE

*pour*

LA RÉ-INVENTION

ARCHITECTURALE DU

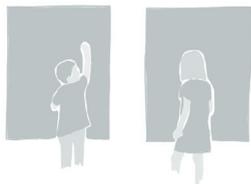
SITE LOUIS PERGAUD



# ATTENDUS DES RÉSIDENCES

# UN REGARD À APPORTER SUR ...

## l'évolution des usages scolaires



Au cours des dernières décennies, les pratiques pédagogiques ont évolué, intégrant de nouvelles disciplines, de nouvelles manières d'enseigner et de nouveaux usages dans les écoles. Les bâtiments scolaires n'ayant pas vécu de réhabilitation ou de ré-aménagement depuis leurs années de construction n'ont pas pu se réorganiser et s'adapter aux enjeux contemporains.

Les résidences constituent donc une occasion de prendre en compte les pratiques éducatives en œuvre aujourd'hui comme un point de départ de la réflexion sur les espaces scolaires (salles de classes, mobilier, espaces annexes, etc.)

## la prise en compte des besoins des enfants



La Ville de Vendôme est engagée, pour une deuxième année consécutive, dans un programme de résidence souhaitant donner la parole aux principaux usagers des espaces scolaires, les enfants.

Après avoir mené ce travail de recueil des besoins sur les cours d'école en 2024, la

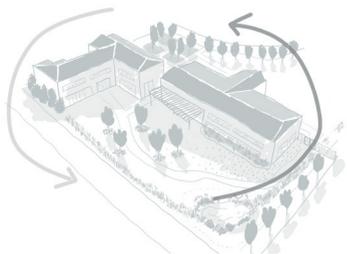
commune étend la réflexion aux espaces bâtis.

Le temps des résidences est conçu comme une opportunité d'interroger le potentiel d'appropriation des espaces intérieurs comme support pédagogique et comme espaces d'explorations, d'apprentissages et d'expérimentations.

Les attentes portent sur le recueil et la mise en débat du regard des enfants, quels que soient leurs âges, sur leurs espaces scolaires ainsi que sur la création d'espaces intérieurs adaptés à tous, en termes de besoins et de contraintes.

# UN REGARD À APPORTER SUR ...

## les potentiels d'adaptation des bâtiments

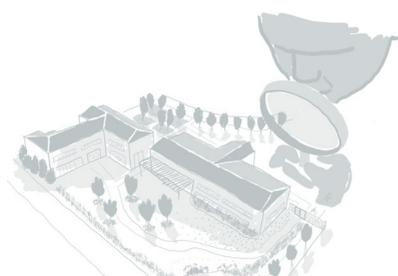


La Ville de Vendôme est engagée, depuis plusieurs années, dans un programme de rénovation de ses écoles, notamment dans une optique d'amélioration énergétique du bâti. Afin de poursuivre cette politique de rénovation du patrimoine communal, la réflexion des équipes devra prendre en compte cette capacité des bâtiments à

proposer des adaptations aux changements climatiques.

Dans ce cadre, les résidences constituent donc une opportunité de questionner et tester l'« adaptabilité » et les potentiels de rénovation ou de réhabilitation des espaces bâtis parallèlement aux réflexions sur les pratiques scolaires.

## l'existant et le déjà-là



Face aux enjeux liés à l'artificialisation des sols et à l'économie de matière, l'approche des équipes devra se porter sur l'exploration de scénarios de réhabilitation des bâtiments scolaires existants.

Dans ce cadre, les qualités spatiales et sociales des bâtiments devront être révélées et mises en valeur afin de réaliser

un diagnostic architectural sensible et technique.

Les réflexions des équipes devront s'appuyer sur ce « déjà-là » autant matériel qu'immatériel afin d'éprouver des scénarios d'exploration architecturaux.

Les attentes portent également sur la capacité des bâtiments scolaires actuels et projetés à accueillir de nouveaux usages dans les années à venir.

# UN REGARD À APPORTER SUR ...

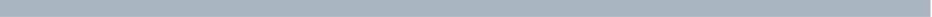
## Une attention à la qualité des espaces produits

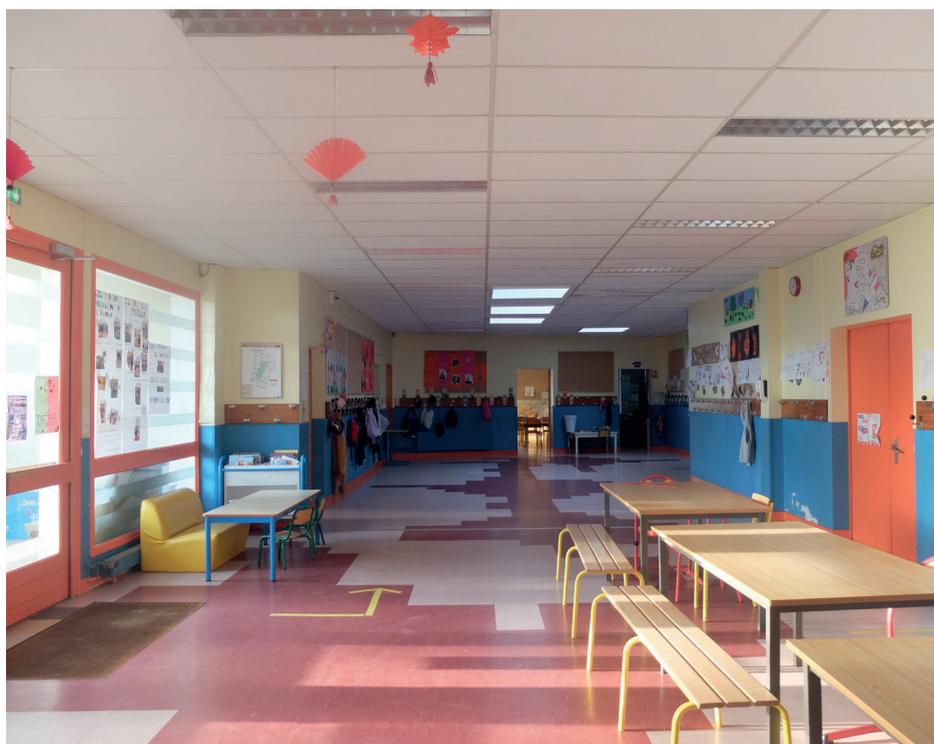
La richesse patrimoniale, architecturale et paysagère de la commune témoin d'une certaine qualité de vie, a su être mise en valeur par le biais des labels nationaux, Ville d'art et d'histoire, Ville jardin et Ville d'eau et lumière. La communication autour du dynamisme de la ville a également été plus récemment renforcée via la marque territoriale Vendôme, bien plus qu'une place. Aussi, Vendôme dispose d'un réel concentré de patrimoine, et constitue un ensemble architectural et paysager identifié par le Site patrimoniale remarquable couvrant le centre élargi de la Ville.

Vendôme recense également un patrimoine paysager important, avec des éléments structurant le paysage (les parcs ou les grands sujets, le coteau, et les bords du Loir). La valorisation des coteaux, des bords de Loir, des massifs boisés, datant pour les plus anciens du XVII<sup>e</sup> siècle, ont permis à la ville d'être classée ville « 4 fleurs » et de renouveler ce label en 2019.

La ville porte dans ce contexte un haut niveau d'ambition sur la qualité de ces espaces publics et bâtis, tant dans le cadre de grands projets de réaménagement tels que la reconquête du quartier Rochambeau ou le réaménagement du Faubourg chartrain.

Dans ce contexte, une attention particulière devra être apportée à la qualité des propositions architecturales et spatiales, dialoguant avec son environnement direct et le bâtiment existant.





# PRÉSENTATION DES SITES

# 5/ GROUPE SCOLAIRE LOUIS PERGAUD

## UNE PARCELLE, DEUX ÉCOLES, TROIS BÂTIMENTS



Le groupe scolaire Louis Pergaud, construit dans les années 1970 au cœur d'un quartier pavillonnaire, est situé à proximité des ruines du château de Vendôme, proposant un point de vue imprenable sur la ville et ses environs.

Le groupe scolaire est constitué de deux écoles, une élémentaire et une maternelle.

Les deux bâtiments principaux, accueillant chaque école, sont reliés par des espaces extérieurs partagés (terrain de sport, espaces enherbés, mares) et un troisième bâtiment, le restaurant scolaire.

Chaque école possède ses propres bâtiments et son équipe enseignante avec leurs particularités, leurs habitudes de travail et leurs besoins.

L'école élémentaire situé au plus proche du parking du groupe scolaire

constitue l'identité visuelle principale de la parcelle. A l'intérieur, le vaste hall d'accueil offre une vision panoramique de toutes les salles desservies par cet espace.

L'école maternelle, pour sa part, se situe en fond de parcelle donnant visuellement sur la route secondaire desservant les habitations en cœur d'îlot. A l'image du bâtiment des élémentaires, les salles de classes se déroulent autour d'un puits de lumière.

Le restaurant scolaire vient s'implanter entre les deux écoles comme un trait d'union accueillant les élèves de tous âges.

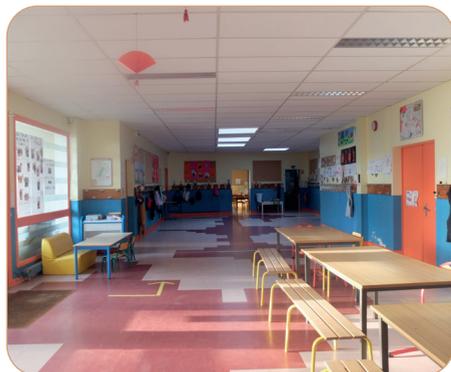
Ces structurations de l'espace qui sortent des classiques de l'architecture scolaire, est aujourd'hui à reconsidérer et à mettre en dialogue avec les nouvelles manières d'enseigner et d'habiter une école.

# CARTE D'IDENTITÉ



# 5a / ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LOUIS PERGAUD

## UNE ÉCOLE AUTOUR D'UN HALL, OUVERT SUR SON ENVIRONNEMENT



### Le bâtiment

624 m<sup>2</sup>

*complété d'une cour de 1960 m<sup>2</sup>*

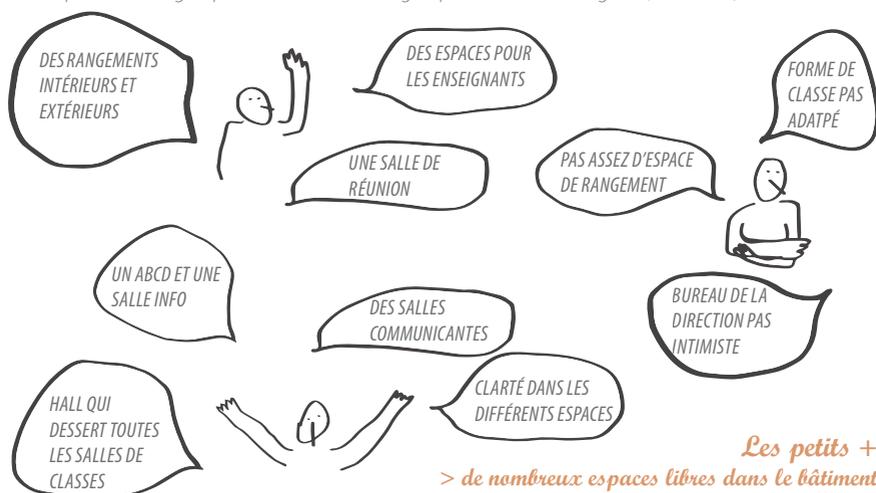
### Les élèves

87 écoliers

*du CP au CM2  
répartis en 4 classes*

### Premières intentions / réflexions / intuitions / regard sur l'existant

*extrait du compte-rendu du groupe de réflexion du futur groupe scolaire Louis Pergaud (Mars 2023)*



### Les petits +

- > de nombreux espaces libres dans le bâtiment
- > un grand hall desservant tous les espaces
- > une identité architecturale atypique

# CARTE D'IDENTITÉ



# 5b / ÉCOLE MATERNELLE LOUIS PERGAUD

## UNE ÉCOLE EN PYRAMIDE, MODIFIÉE PAR LES NOUVEAUX USAGES



Le bâtiment  
463 m<sup>2</sup>

*complété d'une cour de 780 m<sup>2</sup>*

Les élèves  
63 écoliers

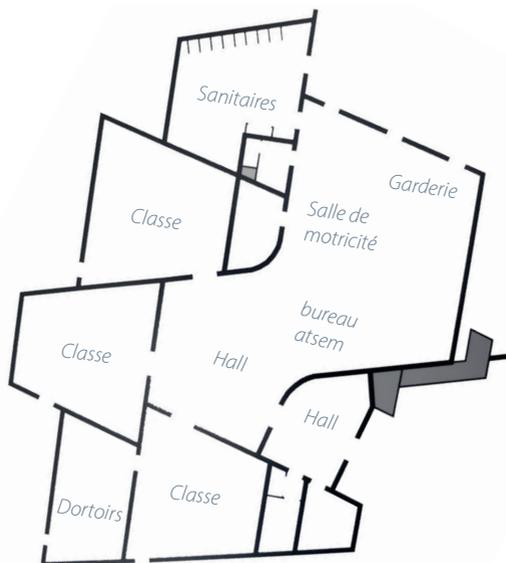
*de la petite à la grande section  
répartis en 3 classes*

### Premières intentions / réflexions / intuitions / regards sur l'existant

*extrait du compte-rendu du groupe de réflexion du futur groupe scolaire Louis Pergaud (Mars 2023)*



# CARTE D'IDENTITÉ





# RÈGLEMENT DE CONSULTATION ET FICHE CANDIDATURE

# RÉGLEMENT DE CONSULTATION

## CALENDRIER DE LA CONSULTATION

**11.04.2025** publication de l'appel à résidences

**25.04.2025** (12h) date limite d'envoi des questions éventuelles sur l'adresse mail : sandrine.monnerEAU@catv41.fr

Les réponses au question seront disponibles sur [www.vendome.fr](http://www.vendome.fr)

**14.05.2025** (12h) date limite de candidature

**10.06.2025** annonce des équipes retenues

## CALENDRIER DE LA MISSION

Le temps de résidence s'étend sur une (1) semaine du **13 au 17 octobre 2025**.

- il est attendu une présence continue sur site de trois membres de l'équipe pendant l'ensemble de la durée des résidences. Deux référents devront être désignés pour chacune des deux écoles du pôle scolaire.

> le temps de résidence comprend les temps de médiation/activation et les temps de préparation/production tel qu'exposé dans la planning prévisionnel du présent document.

> la rémunération forfaitaire inclue des temps de préparations (échange en visio-conférence avec l'école, préparation des supports de concertation ...) et des temps de post-production d'un dossier présentant les propositions d'aménagement.

## COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

L'équipe sera composée d'à minima trois professionnels, dont (au moins) un architecte ou diplômé d'état en architecture, qui sera le mandataire de l'équipe. Seront favorisées les équipes associant d'autres compétences jugées utiles à la poursuite des objectifs (artiste, ergonomiste, technicien, designer, etc...).

# RÉGLEMENT DE CONSULTATION

## MOYENS MIS À DISPOSITION

- > Espace de travail au sein de chaque école (avec accès internet) mis à disposition.
- > Hébergement mis à disposition à l'auberge de jeunesse de Vendôme en chambre simple ou double.
- > Rémunération forfaitaire : 14 000 euros HT sur facture à l'adresse du commanditaire à l'issue de la résidence.
- > Accompagnement du CAUE sur la semaine de résidence. Le CAUE se positionne en appui organisationnel et logistique pour faciliter le travail des équipes pendant la résidence.
- > Moyens de reprographie courants (scan numériques, photocopieurs, imprimantes A4/A3) disponibles soit en Mairie soit au sein des établissements scolaires.

## ATTENDU DE LA MISSION

- > Implication de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'usage via des temps de concertation et d'échanges ;
- > Formes et supports de représentation des idées et des projets sont laissés à l'initiative du concepteur, sous réserve que lesdits supports puissent être matériellement restitués à la collectivité à l'issue de la résidence ;
- > Animation de séance d'échanges, de co-construction avec les équipes pédagogiques, les agents et les élèves ;
- > Production d'éléments de projets présentables et restituables à l'issue de la résidence à faire parvenir **avant le 17/11/2025**. comprenant à minima : une mise en situation contextualisée permettant d'appréhender les enjeux relevés par l'équipe (diagnostic) et une projection des intentions spatialisées (orientations de projet) ;
- > Ces éléments comprendront à minima des plans (dont un format dwg), des schémas, visuels, images de références, éléments d'estimation financière.

# RÉGLEMENT DE CONSULTATION

## DOSSIER DE CANDIDATURE

- **une note méthodologique** format portrait comprenant dans l'ordre suivant :

> présentation des membres de l'équipe (2 page A4 max)

> note de compréhension et d'intention (6 pages A4 max, taille de police lisible) permettant notamment d'appréhender :

- les modalités d'animation, de concertation et de restitution envisagées pour la résidence et de façon différenciées pour les deux écoles, prenant en compte les spécificités liées à l'âge des enfants (maternelle et élémentaire).

- le processus de collaboration entre les équipes des deux écoles

- un planning pour chaque école permettant d'appréhender la répartition des membres de l'équipe au sein des deux écoles au long de la semaine et l'organisation retenue pour des temps de concertation différenciés entre l'école élémentaire et la maternelle

> des références présentées par équipe sur une page A4 (5 références max) soit 10 références sur deux pages A4.

> CVs et copie des diplômes (un fichier unique)

> la fiche de candidature complétée (ci-après) dans un document séparé

Le dossier de candidature doit être envoyé par mail à l'adresse mail :

**sandrine.monnerneau@catv41.fr**. La réception sera notifiée par retour de mail.

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.

# RÉGLEMENT DE CONSULTATION

---

## MODALITÉS DE SÉLECTION

Le commanditaire et du CAUE se réuniront pour sélectionner les candidats et affecter les équipes aux lieux de résidences. L'analyse des candidatures portera plus particulièrement sur :

Le jury sera sensible à :

- > la composition de l'équipe
- > la qualité et la pertinence des références
- > la compréhension du sujet et du contexte
- > la compréhension de la démarche de co-construction immersive
- > la pertinence et le calibrage de la méthode
- > la clarté du propos et la capacité de synthèse
- > la capacité à mobiliser et impliquer les différents acteurs et à favoriser le dialogue
- > la capacité à expérimenter et à s'adapter
- > le sens de l'écoute et la force de proposition
- > l'engagement et le parti pris

# FICHE DE CANDIDATURE

## MANDATAIRE

Nom (s'il s'agit d'un collectif) :

ARCHITECTE MANDATAIRE DE L'ÉQUIPE

Prénom Nom : .....

Métier : .....

N° de SIRET : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

Site internet : .....

L'architecte du groupement peut également être le référent pour l'une des deux écoles (ou intervenir sur les deux écoles sans tenir le rôle de référent)

## ÉCOLE MATERNELLE LOUIS PERGAUD

RÉFÉRENT *(présent sur site toute la semaine)*

Prénom Nom : .....

Métier : .....

N° de SIRET : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

Site internet : .....

*L'équipe pourra éventuellement s'entourer de façon ponctuelle de toutes autres compétences jugées utiles à la poursuite des objectifs par les deux binômes.*

# FICHE DE CANDIDATURE

## ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LOUIS PERGAUD

RÉFÉRENT (*présent sur site toute la semaine*)

Prénom Nom : .....

Métier : .....

N° de SIRET : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

Site internet : .....

EN COLLABORATION AVEC

Prénom Nom : .....

Métier : .....

N° de SIRET : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

Site internet : .....

Je soussigné(e) ..... (mandataire), architecte ou diplômé en architecture, m'engage à donner une suite favorable à notre candidature en cas de sélection par le jury.

Fait à ....., le ...

*L'équipe pourra éventuellement s'entourer de façon ponctuelle de toutes autres compétences jugées utiles à la poursuite des objectifs par les deux binômes.*